



Ville de MARCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt, le jeudi 23 juillet à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARCK s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame NOEL Corinne, Présidente-Ordonnatrice du CCAS, en suite de convocation en date du 16 juillet 2020.

Étaient présents :

Madame NOEL Corinne – Présidente du CCAS,
Mesdames BONNIEZ Sophie, CARBONNIER Thérèse, MAGNIER Renée (Arrivée à 17h34), BRANLY Sandrine, DESORT Annie, LANGLET Christelle, HAINAUT Audrey, MAHIEU Micheline, RINGOT Marie-Andrée, RIVELON Odile.
Messieurs BOUCHEL William, JOLY Jean.

Étaient excusés :

DUMONT-DESEIGNE Véronique (Pouvoir Sophie BONNIEZ)
LOUCHEZ Laurence (Pouvoir Thérèse CARBONNIER)
DUMONT Jean-Pierre (Pouvoir Corinne NOEL)
LEBECQUE Jean-Marc

SEANCE

23 Juillet 2020

☞ ☞ ☞

OBJET :

**FOYER DES PERSONNES
AGEES**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 –
FOYER DES PERSONNES AGEES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612 et suivants,

**APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF 2019**

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19,

CCAS-2020-07-16

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable au budget du Foyer des Personnes Agées,

Vu la délibération n° CCAS 2020-07-Projet portant approbation du compte de gestion 2019,

Vu le rapport sur le compte administratif 2019 présenté par BONNIEZ – Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que le compte administratif retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes du Foyer des Personnes Âgées et, est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
062-216205484-20200723-CCAS-2020-07-16
-DE
Date de télétransmission : 28/07/2020
Date de réception préfecture : 28/07/2020



Publié le :

Notifié le :

Le Conseil d'Administration, A L'UNANIMITE,
(sans que Madame la Présidente ne prenne part au vote)

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget du Foyer des Personnes Âgées de la Ville de MARCK comme suit :

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Dépenses 2019	2 713,20 €	239 863,29 €	242 576,49 €
Recettes 2019	1 401,48 €	239 319,39 €	240 720,87 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	-1 311,72 €	-543,90 €	-1 855,62 €
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES (001 et 002)	23 923,37 €	4 017,30 €	27 940,67 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019	22 611,65 €	3 473,40 €	26 085,05 €
Restes à réaliser en dépenses	-	-	-
Restes à réaliser en recettes	-	-	-
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2019	22 611,65 €	3 473,40 €	26 085,05 €

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du CCAS,



Accusé de réception en préfecture
062-216205484-20200723-CCAS-2020-07-16
-DE
Date de télétransmission : 28/07/2020
Date de réception préfecture : 28/07/2020



Publié le : 28/7/20
Notifié le :